

Journées Nationales d'Etudes de l'ANEL

BORDEAUX

du Mercredi **23** Octobre au Vendredi **25** Octobre 2019

PREPROGRAMME



16h00 **Accueil**

16h30
18h30 **Assemblée générale statutaire**

19h00 **Cocktail à l'invitation de Monsieur le maire de Bordeaux, Nicolas FLORIAN**, vice-président de Bordeaux Métropole, conseiller régional de Nouvelle-Aquitaine, dans les salons du palais Rohan, siège de la mairie.

Séance plénière

8h00 **Accueil des congressistes et café**

8h45 **Accueil par** Monsieur le maire de Bordeaux, **Nicolas FLORIAN**, vice-président de Bordeaux Métropole, conseiller régional de Nouvelle Aquitaine et **Jean-François RAPIN**, sénateur du-Pas-de Calais, conseiller régional des Hauts-de-France et président de l'ANEL.

Et les personnalités régionales et locales présentes

et un représentant de l'Etat

9h45 **Paroles d'experts sur certains défis auxquels sont confrontées les collectivités :**

- les impacts du changement climatique sur les littoraux
- la préservation de la biodiversité littorale et marine
- le développement de l'économie bleue à l'horizon de l'économie circulaire

10h30 **Les élus, au cœur des innovations pour adapter les territoires littoraux aux multiples enjeux**

Des élus de collectivités de la France hexagonale et des Outre-mer, feront part de leurs stratégies innovantes, des difficultés rencontrées et des succès remportés, pour adapter les territoires littoraux et maritimes aux enjeux actuels et futurs.

A partir du constat de l'attractivité toujours plus forte de nos collectivités du littoral (densité croissante 2,5 fois supérieure à la moyenne nationale), du vieillissement et de la gentrification de la population résidente et de leurs nouvelles attentes en termes de services, nous réfléchirons aux solutions pour préserver la diversité de nos populations et dynamiser l'accueil des jeunes actifs.

De nouvelles mobilités et de nouveaux modes d'habitat sont à envisager pour prendre en compte ces évolutions sociales, économiques et environnementales.

Des élus présenteront leurs expériences pour gérer ces problématiques.

1) L'exemple des territoires ultramarins et de leurs particularités géographiques, sociales, économiques, environnementales et culturelles :

A partir de cas concrets mettant en évidence la grande diversité des territoires ultramarins et leurs besoins multi-sectoriels, nous envisagerons les nouveaux modes d'aménagement nécessaires pour remédier au décalage entre la règle de droit et la géographie ainsi que pour tenir effectivement compte de ces réalités sociales, économiques et culturelles.

2) Une meilleure gestion des ressources naturelles

Face aux défis majeurs de l'adaptation des territoires littoraux aux évolutions climatiques et à leurs impacts sur les ressources naturelles : eau douce et de mer, produits de la mer; forêts et dunes ; sols et agriculture littorale, nous examinerons ensemble au regard des engagements pris par le gouvernement de « zéro artificialisation nette » à l'horizon 2030, les moyens d'une meilleure gestion de ces ressources.

3) L'économie bleue à l'horizon de l'économie circulaire

L'économie bleue recouvre de nombreuses activités maritimes et littorales, traditionnelles, nouvelles ou innovantes, qui sont toutes des sources potentielles de création de richesses pour nos territoires littoraux. Confrontés aux conflits d'usage et à la difficulté de dégager du foncier pour accueillir ces activités, les élus doivent réfléchir à de nouveaux modes de production et de consommation pour des espaces permettant le développement durable d'activités génératrices d'emplois pour les générations futures.

4) Des financements à inventer pour répondre à l'adaptation des territoires littoraux aux impacts du changement climatique

Des rapports parlementaires, administratifs et universitaires ont mis récemment en lumière l'inadaptation des financements actuels à la réalité du terrain (insuffisance du fonds Barnier) et le besoin de trouver de nouvelles ressources pour indemniser les propriétaires privés et publics menacés par l'érosion côtière et les risques de submersion marine et pour appuyer les élus dans leurs politiques de recomposition spatiale.

Chaque séance de présentation sera suivie d'un débat avec les élus de la salle afin de donner une part plus grande aux échanges entre les membres de l'ANEL et leurs partenaires publics et privés et pour mettre en lumière ce que pourraient être les axes forts de la motion des journées de l'ANEL 2019.

12h45 **Fin des débats de la matinée**

Les contraintes, blocages, atouts et forces qui auront été présentés au fil de la matinée seront développés et approfondis au cours des ateliers de l'après-midi avec un questionnement sur l'échelle de gouvernance appropiée.

13h **Déjeuner sur place au 7ème étage de l'hôtel MERCURE du Centre des congrès**



15h / 18h

ATELIERS simultanés de l'APRES-MIDI **Centre de Congrès Cité Mondiale Bordeaux** Arrêt tram B - Chartrons

Atelier 1

Un changement radical des modes d'aménagement des territoires littoraux ?

Innover pour trouver des façons créatives de combiner risques naturels, densité urbaine et préservation de l'environnement et de la biodiversité pour le bien-être des habitants.

Avec l'intervention d'élus, d'architectes, d'aménageurs et de partenaires publics et privés, nous poursuivrons les échanges de la matinée autour de la nécessité d'aller vers une nouvelle ingénierie urbaine.

Quelles sont les réponses déjà apportées, quelles solutions innovantes ? Les dispositions de la loi Elan vont-elles permettre de répondre à l'étalement urbain ?

Comment intégrer le changement climatique et remédier à la chaleur en ville en donnant des exemples de nouveaux modes d'aménagement (ilots de fraîcheur ; nouveaux matériaux de construction ; ventilation naturelle ; végétalisation) ? Cette démarche est aussi nécessaire pour limiter l'artificialisation des sols et restaurer la biodiversité.

Comment adapter les habitats et les infrastructures aux risques naturels ? Quelques solutions déjà expérimentées : généraliser les PPRI et les plans communaux de sauvegarde ; préserver les zones humides ; entretenir les dunes et forêts ; développer une culture du risque auprès des populations et des scolaires...

Atelier 2

La gestion des ressources (eau, déchets) et l'économie circulaire

Faut-il poursuivre la clarification des compétences, notamment la GEMAPI, pour garantir une meilleure gestion des ressources et des risques naturels (gestion des digues) ? Comment réussir à faire évoluer la réglementation pour permettre la réutilisation des eaux usées ? Quelles voies et moyens pour maintenir une exigence de qualité des eaux et favoriser le bon état écologique des rivières et du milieu marin, garantie de qualité des produits de la mer ? Des exemples locaux donneront de nouveaux éclairages sur la gestion des eaux pluviales urbaines et sur la lutte contre les pollutions. Dans l'objectif d'aller vers une économie circulaire, nous écouterons ceux qui ont déjà devancé les exigences à venir et ont expérimenté une valorisation innovante des déchets, enjeu majeur pour les collectivités notamment d'Outre-mer et insulaires.

Atelier 3

L'économie bleue et les innovations économiques des territoires littoraux

L'économie bleue qui regroupe de multiples activités à terre et en mer, permet de faire un tour d'horizon des potentiels économiques de nos territoires littoraux, qu'il s'agisse des recherches de nouvelles molécules dans le milieu marin, d'énergies marines de la houle, des marées et du vent, de la valorisation des algues et laminaires ou encore d'activités de recyclage, comme la filière de déconstruction des bateaux hors d'usage. Les efforts des collectivités pour attirer les croisières et les activités qui y sont associées, tout en respectant l'environnement, permettront aussi de prendre en compte les stratégies touristiques des régions, basées sur la valorisation du patrimoine naturel et culturel. Le nouvel essor des chantiers navals d'Atlantique et de l'industrie maritime sont aussi des promesses d'avenir pour le renouveau de villes qui ont connu des crises sociales importantes et qui se restructurent autour de ces activités.

Atelier 4

Quelle solidarité pour les territoires littoraux menacés par l'érosion côtière et la submersion marine ? Quels financements proposer ?

Le sujet aura été évoqué en séance plénière et dans le prolongement des rapports parlementaires et de ceux de l'administration, cet atelier réunira les élus qui ont des propositions sur ce sujet très sensible de la solidarité face aux risques naturels. Quelles indemnités, pour quelles propriétés publiques et privées concernées ? Quels bénéficiaires ? Quelle taxe ? Quelle assiette ? Face à ces enjeux, quelles réponses de l'Etat en appui aux politiques des collectivités ? Quels outils juridiques et fiscaux nouveaux et quelles règles à débattre avec les assureurs et la puissance publique ?

18h **Fin des ateliers - Retour en tram ou à pied aux hôtels**

19h30 **Dîner à la Faïencerie**

23h30 Retour aux Hôtels en tram ou à pied

Matinée en séance plénière

9h00 **Table ronde :** **Des documents stratégiques de façades ou de bassin maritime aux plans d'action locaux : quelles synergies et cohérences ?**

Les échanges de la veille auront mis en évidence des solutions innovantes qui ont déjà fait leur preuve et suggéré d'en découvrir de nouvelles. Ils auront sans doute aussi souligné la nécessité d'une coopération de tous les acteurs, citoyens, institutions, partenaires scientifiques et économiques avec, au premier rang, la question d'une gouvernance renouvelée.

Les transformations institutionnelles et les évolutions sociales ont rendu obsolètes nombre de modes d'action et de normes actuelles. Quelle nouvelle synergie construire entre les acteurs : Etat, régions, conseils maritimes de façade ou de bassin ultramarin, du fait de responsabilités, de compétences et d'initiatives différentes ? Quel pourrait être le soutien de l'Union européenne ?

La séance plénière du vendredi aura pour thème majeur la recherche de réponse à cette double interrogation :

- Comment garantir une démocratie efficace assurant la complémentarité de l'intervention des institutions ayant en charge les politiques publiques de la mer et du littoral ?
- Quelle articulation entre la stratégie de l'Etat pour la mer et les littoraux, les documents stratégiques des conseils de façade et de bassins ultramarins et les décisions opérationnelles relevant des régions, des départements et des autres collectivités territoriales ?

A ce jour, cette complémentarité ou « compatibilité » ne semble pas assurée. Ce grave dysfonctionnement appelle une réflexion et une vigilance toute particulière, sur lesquelles s'exprimeront les acteurs politiques concernés au premier chef.

10h30 **Table ronde 2:** **Quelle réponse nationale urgente au BREXIT, bouleversement inédit des institutions européennes ?**

Le Brexit et ses impacts sur l'économie nationale et les activités maritimes et littorales, seront examinés au regard de l'actualité avec le concours de grands témoins au cœur de cet événement.

12h *(sous réserve)* **Clôture des travaux par le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation Didier GUILLAUME**

13h **Déjeuner dans les salons de l'Hôtel de Ville de Bordeaux**

14h30 **Départ en bus de la mairie de Bordeaux vers Lacanau** *(45 min de trajet)*

15h30 **Accueil de** Monsieur le maire de Lacanau, **Laurent PEYRONDET**, vice-président de la communauté de communes Médoc-Atlantique

19h **Diner dans le Médoc**

- **Retour à minuit en bus aux hôtels**





AN.E.L.
Association Nationale
des Elus du Littoral

22, Boulevard de la Tour-Maubourg
75007 Paris

Tel. 01 44 11 11 70

Fax 01 44 11 11 79

anel1@wanadoo.fr

www.anel.asso.fr

Nos partenaires

